



Newsletter N° 33

Juin 2018

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



DROIT PENAL

La loi n° 18-06 du 10 juin 2018 a modifié et complété l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale.

(JO n° 34 du 10 juin 2018 p.4)



DONNEES PERSONNELLES

La loi n° 18-07 du 10 juin 2018 a fixé les règles relatives à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.

(JO n° 34 du 10 juin 2018 p.10)



COMMERCE

- La loi n° 18-08 du 10 juin 2018 a modifié et complété la loi n° 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.

(JO n° 35 du 13 juin 2018 p.4)

- La loi n° 18-09 du 10 juin 2018 a modifié et complété la loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.

(JO n° 35 du 13 juin 2018 p.5)

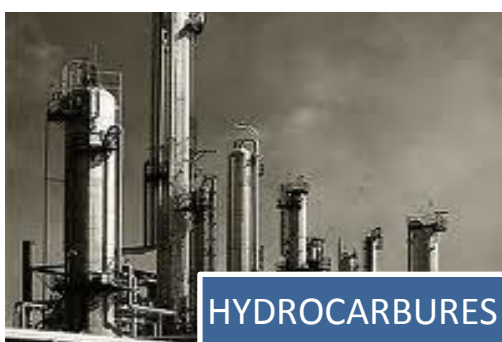


- La loi n° 18-10 du 10 juin 2018 a fixé les règles applicables en matière d'apprentissage.

(JO n° 35 du 13 juin 2018 p.6)

- Le décret exécutif n° 18-162 du 14 juin 2018 a fixé les conditions de création, d'ouverture et de contrôle de l'établissement privé de formation ou d'enseignement professionnel, en application de l'article 15 de la loi n° 08-07 du 23 février 2008, portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels.

(JO n° 36 du 17 juin 2018 p.7)



Le décret présidentiel n° 18-152 du 4 juin 2018 a modifié le décret présidentiel n° 98-48 du 11 février 1998 portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures "SONATRACH".

(JO n° 33 du 6 juin 2018 p.3)



Le décret présidentiel n° 18-166 du 20 juin 2018 a rendu inaccessibles, les structures relevant de l'établissement public de la résidence d'Etat du Sahel.

(JO n° 37 du 20 juin 2018 p.4)



Le décret exécutif n° 18-153 du 4 juin 2018 a fixé les conditions et les modalités de cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et des biens gérés par les offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI), en application des dispositions de l'article 41 de la loi n° 2000-06 du 23 décembre 2000, portant loi de finances pour 2001 et des dispositions de l'article 209 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001, portant loi de finances pour 2002.

(JO n° 33 du 6 juin 2018 p.3)



Le décret exécutif n° 18-154 du 4 juin 2018 a fixé les conditions et les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des plans de restauration et de protection de la qualité des eaux des retenues d'eau superficielle ainsi que des lacs et des étangs menacés d'eutrophisation, en application des dispositions de l'article 49 de la loi n° 05-12 du 4 août 2005, modifiée et complétée, relative à l'eau.

[\(JO n° 33 du 6 juin 2018 p.6\)](#)



Le décret exécutif n° 18-163 du 14 juin 2018 a abrogé le décret exécutif n° 08-303 du 27 septembre 2008 fixant les attributions ainsi que les règles d'organisation et de fonctionnement de l'autorité de régulation des services publics de l'eau.

[\(JO n° 36 du 17 juin 2018 p.13\)](#)



Le décret exécutif n° 18-165 du 14 juin 2018 a fixé les modalités d'octroi par l'administration des douanes des décisions anticipées, en application des dispositions de l'article 50 ter de la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, portant code des douanes.

[\(JO n° 38 du 24 juin 2018 p.4\)](#)



L'arrêté du 21 février 2018 a rendu obligatoire la méthode de dosage du phosphore dans l'eau par spectrométrie au molybdate d'ammonium, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, modifié et complété, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes

[\(JO n° 32 du 3 juin 2018 p.9\)](#)



- L'arrêté du 14 mai 2018 a modifié l'arrêté du 6 mars 2008 fixant la liste des médicaments remboursables par la sécurité sociale.

(JO n° 31 du 3 juin 2018 p.18)

- L'arrêté du 14 mai 2018 a modifié l'arrêté du 6 mars 2008 fixant les tarifs de référence servant de base au remboursement des médicaments et les modalités de leur mise en œuvre.

(JO n° 31 du 3 juin 2018 p.20)

Pour plus d'informations :

www.chemloulassociés.com